

Rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la Maison Départementale des Personnes Handicapées 2018-2022

Intervention d'Ibrahima Traoré
Groupe Val-de-Marne en commun – PCF et Citoyen·nes

Monsieur le Président, Chers collègues,

À la lecture de ce rapport, il me semble important de rappeler **plusieurs éléments factuels concernant la MDPH 94.**

Le rapport de la CRC omet de nombreux éléments, à commencer par **la responsabilité de l'État dans la dégradation continue de ce service départemental essentiel** aux Val-de-Marnais, qui a toujours fait partie des engagements majeurs de la précédente majorité.

En cela, la réponse de l'ancien Président du Conseil départemental Christian Favier est éclairante, et traduit bien **le caractère à charge de ce rapport, ce de manière excessive et injustifiée.**

Je ne dis pas cela pour atténuer l'inquiétude qui doit être la nôtre au vu de la situation, en particulier sur **l'allongement des délais de traitement.** Cela m'amène d'ailleurs à réitérer ma question formulée lors de la dernière séance : que comptez-vous faire pour endiguer cette problématique ? Cette dégradation grandit continuellement dans le contexte post-Covid.

Je rappelle que votre programme départemental stipulait que vous alliez « *diviser par deux les délais de traitement des demandes auprès de la MDPH* ».

Malheureusement, au regard du Budget qui nous a été présenté et des baisses annoncées dans le domaine du Handicap – ainsi que de l’ouverture du nouveau droit PCH « Troubles psychiques », qui sans moyens supplémentaires risque de se traduire par le rallongement des délais d’attente – je crains que la situation ne s’améliore guère.

Je vous remercie.

Seul le prononcé fait foi